

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE – PROGRAMME FIDELITE LE GRAND PANIER BIO

Les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) ont pour objet de définir les modalités d'adhésion et d'utilisation du programme de fidélité des magasins LE GRAND PANIER BIO.

1. LES CONDITIONS D'ADHESION

Le programme est ouvert à toute personne majeure qui accepte les présentes CGU. L'adhésion au programme est gratuite et facultative.

Le simple fait d'adhérer au programme de fidélité entraîne l'acceptation entière et sans réserve des présentes CGU.

Les CGU du programme fidélité du GRAND PANIER BIO peuvent être obtenues sur simple demande auprès de la société LGPB DEVELOPPEMENT à l'adresse suivante : 21, Avenue de l'Agriculture 63100 CLERMONT-FERRAND.

2. LES MODES D'ADHESION AU PROGRAMME

2.1. EN MAGASINS

Toute personne physique peut adhérer au programme de fidélité lors d'un achat dans un des magasins LE GRAND PANIER BIO.

Les informations nécessaires (nom, prénom, adresse email, n° de téléphone) pour l'adhésion au programme sont données par l'adhérent à l'employé du magasin.

En adhérant au programme fidélité, l'adhérent accepte de recevoir des informations du GRAND PANIER BIO par email ou par SMS.

2.2. DEPUIS UN SITE DRIVE

Toute personne physique peut adhérer au programme de fidélité depuis un des sites drive, en créant un compte client et en acceptant les présentes CGU.

3. AVANTAGES DU PROGRAMME DE FIDELITE

Bénéficiez de 20% de remise cagnottés sur votre compte fidélité sur un rayon chaque semaine :

- La 1ère semaine du mois : 20% sur tout le rayon FRUITS & LEGUMES
- La 2ème semaine du mois : 20% sur tout le rayon FRAIS

- La 3ème semaine du mois : 20% sur tout le rayon VRAC
- La 4ème semaine du mois : 20% sur le rayon CAVE (vins & bières)
- La 5ème semaine du mois : 20% sur tout le rayon BEAUTE-SANTE

La remise sera reversée sur votre compte fidélité et utilisable dès votre prochain passage en caisse.

4. REGLES DE FONCTIONNEMENT

Le programme permet à ses adhérents d'acquérir des avantages sur simple mention du nom et prénom au personnel en magasin ou en présentant sa carte physique à chacun de ses passages en caisse.

Les euros cagnottés ne pourront être utilisés que pour un paiement en magasin et non en ligne.

Les produits suivants ne permettent pas de cagnotter des euros :

- Produits « Coup de Cœur »
- Produits en promotion
- Produits payés en totalité ou en partie en bon d'achat

La liste des produits non éligibles peut évoluer en fonction du magasin.

Les euros cagnottés relatifs à un achat ayant fait l'objet d'un remboursement ou d'un retour seront annulés et débités du compte de fidélité de l'adhérent.

Les euros cagnottés ne pourront en aucun cas donner lieu à une remise d'espèces. Ils n'ont pas de valeur marchande et sont intransmissibles.

L'adhérent au programme devra utiliser sa cagnotte avec le 31 décembre de l'année en cours

A partir du 1er décembre, vous cumulez des euros à utiliser avant le 31 décembre de l'année prochaine.

5. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne adhérant au programme de fidélité LE GRAND PANIER BIO peut exercer son droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des informations le concernant directement auprès du magasin LE GRAND PANIER BIO qui pourra procéder aux modifications demandées par le client après justification de son identité

6. RESILIATION DE L'ADHESION

L'adhérent peut demander à tout moment de ne plus faire partie du programme de fidélité par simple demande orale ou par email auprès du personnel en magasin. Cette décision entrainera pour ce dernier la perte des avantages en cours d'acquisition ou des avantages acquis dans le cadre du programme de fidélité LE GRAND PANIER BIO.

7. ARRET DU PROGRAMME

La société LGPB DEVELOPPEMENT pourra à tout moment modifier les présentes conditions générales d'utilisation ou interrompre son programme de fidélisation. Ces informations seront communiquées aux adhérents du programme fidélité par tous moyens appropriés tels qu'e-mail et affichages en magasin.

En cas d'arrêt du programme de fidélité, les euros cagnottés acquis par le client à la date d'arrêt du programme devront être utilisés dans un délai de 2 mois sous peine de les perdre définitivement.

Les règles d'attribution des euros cagnottés peuvent être modifiées à tout instant à la seule initiative de la société LGPB DEVELOPPEMENT. L'information sera faite par tout moyen jugé utile par la société LGPB DEVELOPPEMENT comme les e-mails et l'affichage en magasin.

8. REGLEMENT DES LITIGES

Les présentes CGU sont soumises à la loi française. En cas de litige, le litige sera soumis aux tribunaux français.

En cas de litige, l'adhérent peut tout d'abord contacter le magasin LE GRAND PANIER BIO afin de rechercher une solution amiable.